

**L'hon. M. Lambert:** Entre 1963 et 1968.

**L'hon. M. Olson:** Monsieur l'Orateur, en dollars actuels. Mais, même si vous prenez le chiffre pour la première moitié de 1963, 1.4 milliard de dollars—alors que le règne du gouvernement de mon honorable ami tirait à sa fin—pour passer ensuite à celui de la première moitié de 1968, 2.1 milliards de dollars, vous constaterez que l'augmentation dépasse de beaucoup la dévaluation de 25 p. 100 dans la valeur du dollar, si ce pourcentage est exact, et j'en doute. Voilà le problème quand on tire des chiffres un peu partout pour ensuite en faire la moyenne. Je conseillerais à mon honorable ami de Regina-Est d'être plus juste dans son choix de statistiques. Nous aussi nous avons certaines façons d'étudier cette statistique.

Le député de Wellington-Grey (M. Howe) a demandé pourquoi on n'a pas présenté plus tôt l'amendement qui permet aux Indiens des réserves de se prévaloir des dispositions de la mesure. Je l'ignore. Je suppose que nous pourrions demander pourquoi les cultivateurs indiens n'ont pas été visés par la mesure législative lorsqu'elle fut introduite en 1959 et 1960. Je l'ignore, mais lorsque nous voyons des lacunes dans la loi, nous nous efforçons de les combler le plus tôt possible. Peut-être pourrions-nous demander pourquoi cette modification n'a pas été apportée en 1964 ou 1965; mais je suis heureux d'avoir l'occasion de m'en occuper maintenant et j'ai tout lieu de croire qu'en général les députés l'appuieront.

Le député a aussi soulevé la question des cultivateurs qui importent des machines directement d'Angleterre. Il nous a demandé de chercher à savoir pourquoi il y a tant de différence dans les prix que doivent payer les cultivateurs pour exactement le même genre de tracteur vendu en Angleterre et au Canada, et comment les cultivateurs peuvent acheter un tracteur en Angleterre, payer les frais de transport et l'importer au Canada pour un montant de beaucoup inférieur au prix d'achat du même tracteur au Canada. Nous étudions la question, monsieur l'Orateur, et nous espérons ainsi faire la lumière sur cette affaire, à condition que les chiffres parus dans les journaux soient exacts. Si leur exactitude est prouvée, alors il y aura lieu de prendre des mesures pour que ce matériel soit distribué par les voies normales de distribution au Canada à des prix comparables à ceux qu'on demande en Angleterre.

Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a demandé pourquoi un certain séchoir à grain n'avait pas été acheté grâce à la loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines

[L'hon. M. Olson.]

agricoles. Il y a plusieurs semaines on m'a communiqué le nombre exact de séchoirs achetés en vertu des dispositions de la loi—

**M. Gleave:** Monsieur l'Orateur, le ministre ne m'a peut-être pas bien entendu. Je n'ai pas demandé pourquoi on ne les avait pas achetés. J'ai dit qu'en vertu de cette loi, on aurait probablement pu les acheter, et que ces dispositions seraient très utiles à cet égard.

**L'hon. M. Olson:** Je remercie le député d'avoir éclairci ce point. Je conviens avec lui que la loi n'est pas seulement utile à cet égard mais qu'elle a en fait été employée dans ce but.

Le député de Roberval (M. Gauthier) a demandé si les réservoirs pour l'entreposage du lait en vrac pouvaient ou non être achetés en vertu des dispositions de la loi. S'il y avait plus d'un fermier à utiliser ce genre de réservoir, sous une forme coopérative, je ne vois certainement pas pourquoi les dispositions de la loi ne couvriraient pas ce genre d'achat, mais il s'agit de pièces d'équipement dont chaque fermier laitier à besoin, à titre individuel, sur sa propre ferme et pour son propre usage. Toutefois, dans le cas où il y aurait plus d'un fermier à employer un seul réservoir, je ne vois pas pourquoi celui-ci ne pourrait être acheté en vertu des dispositions de cette loi. Dans bien des cas, cependant, je pense que la solution ne serait guère pratique.

Je conclurai, monsieur l'Orateur, en remerciant les députés pour leur apport au débat. Nous nous efforcerons d'obtenir la réponse à beaucoup d'autres questions évoquées lorsque le bill sera examiné article par article au comité permanent.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

## LES FINANCES

### MODIFICATIONS RELATIVES AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET AU FONDS DES CHANGES

**L'hon. H. A. Olson** (au nom du ministre des Finances) propose que le bill n° C-138, modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods et la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. H. E. Gray** (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les députés se souviendront que j'ai tenté de traiter en détail de la nature et de la genèse